

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté, en date du 19 mars 1986, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière, de la municipalité régionale de comté de Charlevoix, en celui de « Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ».

Conformément à l'article 52 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

90

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Ville de Percé

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, qu'il autorise les établissements commerciaux de la ville de Percé à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 15 juin au 25 septembre 1986.

Québec, le 14 mars 1986

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,*
DANIEL JOHNSON

92

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (4) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçon routier ayant fait l'objet d'un protocole d'entente entre le ministère et les corporations municipales. »

Circonscription électorale d'Abitibi-Est:

Dans la municipalité de Malartic, ville:
Région 08, district 85

Section d'une partie de la route 117, vis-à-vis le lot 15 et 16 du canton de Malartic, sur une longueur approximative de 688 mètres.

Circonscription électorale d'Arthabaska:

Dans la municipalité de Warwick canton:
Région 04, district 34

Deux (2) sections de l'ancienne route 5 (rue Saint-Louis) de son intersection avec la route 116 à la limite sud de Warwick ville: vis-à-vis les lots 231-A, partie 230, 229 N.-S. 228-2, 228-1, 227 N.-S. et 226 du rang I, canton de Warwick, sur une longueur approximative de 1 613 mètres; vis-à-vis les lots 35, 35A, partie 36, partie 37, du rang I, canton de Warwick, sur une longueur approximative de 458 mètres.

Circonscription électorale de Brome-Missisquoi:

Dans la municipalité de Bedford, ville:
Région 6-2, district 52

Section de la route 202-03-060, vis-à-vis les lots 1236 à 1248, 1278 à 1299, 1693 à 1748, 1799 à 1823, 3203, 1936 à 1987, 1904 à 1920, 2134, 2135, 2136, 2137 et 2138, sur une longueur approximative de 2517 mètres.

Circonscription électorale de Champlain:

Dans la municipalité de Saint-Maurice, paroisse:
Région 04, district 32

La route 352 (boulevard Saint-Jean Ouest et Est) à l'ouest et à l'est de la route Notre-Dame, vis-à-vis les lots P-336 à P-348 inclusivement, rang Saint-Jean côté nord-ouest, sur une longueur approximative de 1 010 mètres; la route Notre-Dame (rue Notre-Dame Nord et Sud), au nord et au sud de la route 352, vis-à-vis les lots P-339, rang Saint-Jean côté nord-ouest, et le lot P-211, rang Saint-Jean, côté sud-est, sur une longueur approximative de 1 050 mètres.